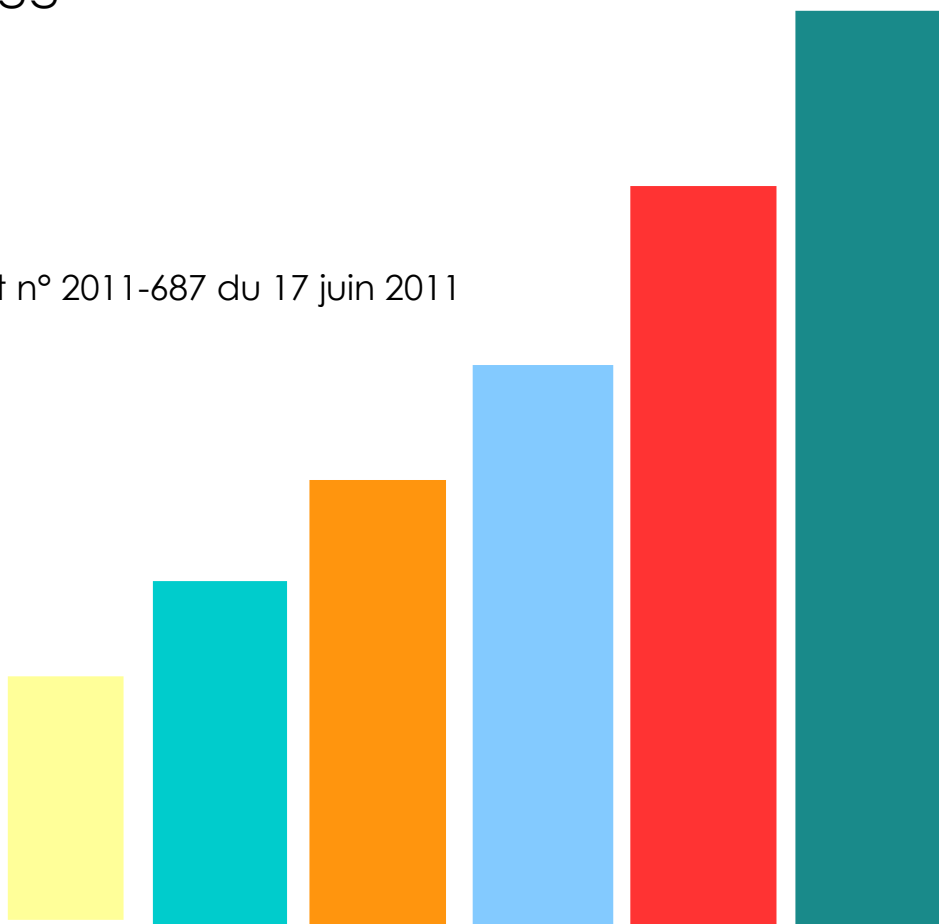


RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

2013

Communauté d'agglomération Melun Val de Seine

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011



EDITO

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a poursuivi en 2013 son action pour construire et promouvoir un territoire durable et responsable.

Une nouvelle organisation des services, avec la création en 2012 d'un poste d'ingénieur en management environnemental, a permis de lancer plusieurs chantiers phares pour promouvoir un territoire où économie, social et environnement s'équilibrent et se complètent.

C'est ainsi, que les études de bilans de Gaz à effet de serre, des potentiels des énergies renouvelables locales et de la vulnérabilité du territoire ont été lancées en 2013 dans le cadre du Plan Climat Énergie. De même, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a pris un nouvel élan suite à l'élaboration des Cartes Stratégiques du Bruit. Enfin, un premier audit des actions des services a été mené pour identifier celles qui favorisent un développement durable. Il constitue un premier état des lieux pour envisager des améliorations au niveau de notre collectivité.

D'ores et déjà, ce rapport montre bien que l'ensemble des services a bel et bien ancré ses actions dans le développement durable depuis plusieurs années. Ainsi, il apparaît que tous, chacun à sa manière, participent à cet objectif ambitieux de faire de l'agglomération Melun Val de Seine un territoire équilibré où il fait bon vivre.

Ce rapport donne un nouvel éclairage sur l'action publique de Melun Val de Seine. Les 5 finalités qui structurent ce rapport permettent d'identifier comment chaque compétence participe à cette durabilité. Un sixième chapitre analyse les actions au vue de la transversalité, des méthodes de travail employées et du pilotage. Ce rapport identifie également les chantiers phares pour 2014 et met en avant les prochaines étapes techniques et les enjeux financiers.

Comme vous allez le découvrir à travers les pages de ce rapport, 2014 poursuivra la dynamique lancée et verra la naissance de projets qui participeront au nouveau visage que l'agglomération se dessine jour après jour.

Le Président,



Bernard Gasnos

Le Vice Président délégué au
développement durable



Gérard Aubrun

SOMMAIRE

Édito.....	p 2
Introduction.....	p 4
I / Lutter contre le changement climatique.....	p 5
II/ Préserver la biodiversité, nos milieux et nos ressources.....	p 13
III/ Favoriser la cohésion sociale, la solidarité des territoires et des générations.....	p 21
IV/ Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains...	p 29
V / Développer une dynamique de développement responsable.....	p 39
VI/ Les modalités d'échanges et de pilotage.....	p 51

INTRODUCTION

Le présent rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a été réalisé en application des articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget 2014 et rend compte du bilan de la collectivité au titre :

- ◆ Des politiques publiques, des orientations et des programmes qu'elle met en œuvre sur son territoire ;
- ◆ Des actions qu'elle conduit dans la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Conformément aux prescriptions réglementaires, le bilan s'effectue suivant les cinq finalités du développement durable qui font chacune l'objet d'un chapitre particulier.

- ◆ finalité 1 : lutter contre le changement climatique
- ◆ finalité 2 : préserver la biodiversité, nos milieux et nos ressources
- ◆ finalité 3 : cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations
- ◆ finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains
- ◆ finalité 5 : une dynamique de développement responsable

Un dernier chapitre vient compléter ce rapport par les modalités d'échanges et de pilotages développées au sein de l'agglomération afin de promouvoir un développement durable.

FINALITE 1 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

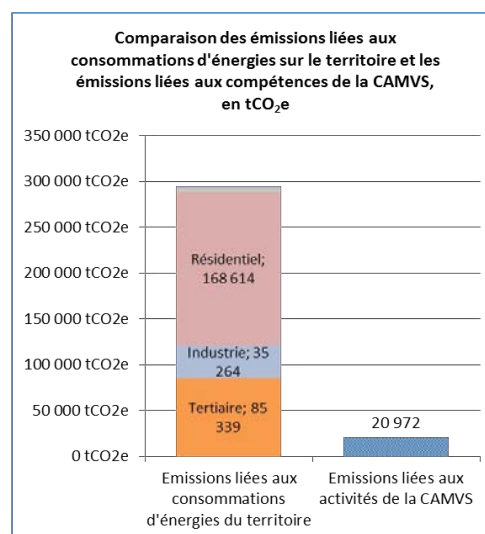
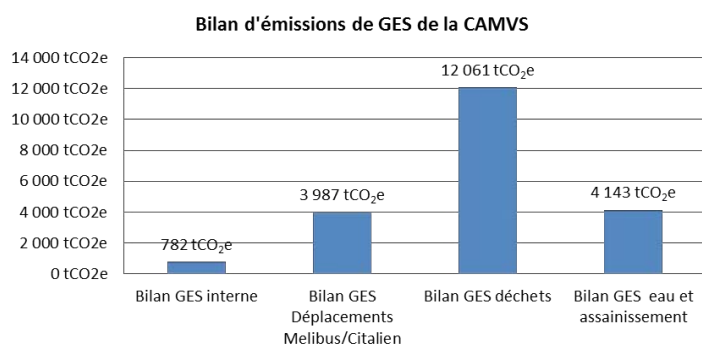
« La lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations. Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et à l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. »

LES ACTIONS PHARES POUR LE TERRITOIRE

Lancement du Plan climat avec 3 études complémentaires :

L'agglomération répond à ses obligations réglementaires en lançant son plan climat (loi du 10 juillet 2011 dite du Grenelle). Soucieuse d'aller plus loin, elle a choisi un prestataire, au mois de mars 2013, pour mener à bien 3 études complémentaires avant de lancer un plan d'actions en 2014.

- ♦ **Quantifier et qualifier les productions de Gaz à Effet de Serre (GES)**, liées à ses consommations énergétiques directes (électricité, gaz, pétrole) et indirectes, émises dans le cadre de la gestion et l'entretien de son patrimoine et de l'exercice de ses compétences. Pour avoir une idée de ses émissions territoriales, l'agglomération a demandé au bureau d'étude AD3E de s'approprier et analyser les données fournies par le ROSE (Réseau d'Observatoire des Statistiques Énergétiques) concernant les données énergétiques du secteur économique du territoire et de l'habitat.



Premiers rendus du Bilan de Gaz à effet de serre de la CAMVS

- ♦ **Évaluer le potentiel des Énergies Renouvelables** sur les 14 communes de l'agglomération Melun Val de Seine. Deux focus sont fait dans ce cadre : la méthanisation et la géothermie, 2 énergies renouvelables ayant un fort potentiel sur le territoire.

- ♦ **Analyser la vulnérabilité du territoire** face aux changements climatiques. Connaître les faiblesses du territoire pour l'adapter au mieux est une opportunité d'anticiper de potentielles catastrophes. Autonomie alimentaire, capacité à gérer des crises sanitaires, risques liés aux inondations ou à la sécheresse....cette étude se veut comme une aide à la décision pour les élus.

A partir de ces 3 études, l'agglomération Melun Val de Seine pourra imaginer, en concertation avec ses partenaires, élus et agents, un plan d'actions à la hauteur des enjeux du changement climatique.

L'habitat est une source importante de gaz à effet de serre. Un développement de l'offre non maîtrisé, peut aussi favoriser l'étalement urbain et diminuer d'autant les terres agricoles. Le service « habitat » de l'agglomération mène une action intégrée pour limiter les impacts de l'habitat sur le changement climatique.

♦ **Au niveau de l'habitat :**

◦ **« Mon plan rénov » un outil efficace pour agir**

Dans la suite logique de la thermographie aérienne, excellent moyen de sensibiliser le grand public aux déperditions énergétiques de leur logement, « Mon Plan rénov » est un levier financier pour aider les propriétaires à se lancer dans des travaux d'amélioration énergétique. Des éco-conditions sont fixées pour obliger les propriétaires à effectuer des travaux leur permettant un gain énergétique d'au minimum 15 % pour les aides de l'agglomération et de 25 % pour les aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).



L'agglomération contribue également au programme « Habiter mieux » de l'État qui vise à améliorer les logements des particuliers.

◦ **Connaître pour agir : financement de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour les particuliers**

Le Diagnostic de Performance Énergétique est une première phase importante pour identifier les principales sources de gaspillage énergétique. Aussi, l'agglomération finance les DPE de propriétaires s'il est suivi de travaux d'amélioration énergétique. En novembre 2013, 8 diagnostics ont été financés.

♦ **Au niveau du territoire :**

◦ **Élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).**

L'agglomération participe à l'élaboration du SCOT de la région Melunaise par l'intermédiaire du SMEP (syndicat Intercommunal d'Etudes et de programmation) afin d'assurer la cohérence de développement de notre territoire. Ce document permettra de définir les grands projets du territoire en déclinant les différents documents de planification comme le Schéma Directeur Régional d'Île de France (SDRIF), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la région Melunaise. L'étude en cours en est à la phase de diagnostic du territoire. Ce document, qui devrait aboutir en 2016, prendra en compte les notions du développement durable comme la lutte contre l'étalement urbain, la limitation de production de GES, l'adaptation du territoire au changement climatique, pour proposer des objectifs adaptés aux enjeux du changement climatique.

Organiser, gérer et améliorer le réseau de transport en commun

La compétence « transport » de l'agglomération permet de limiter l'utilisation de la voiture personnelle sur le territoire. Avec 6,46 millions d'utilisateurs par an, 14 communes desservies par 13 lignes de ville et 6 lignes scolaires, le service apporté par Melibus est un levier important pour maîtriser nos productions de GES.

Conscient des enjeux liés au transport, Melun Val de Seine, en partenariat avec Transdev et le STIF ne cesse d'améliorer son réseau :

- ♦ Moderniser la flotte de véhicule pour limiter les impacts :
60% des bus sont actuellement équipés de moteurs à la norme euro 4 et 5 qui permettent :
 - introduction de gaz d'échappement dans le cylindre
 - Réduction de la quantité d'oxygène
 - Réduction de la température de fonctionnement
 - Limitation de la création des Nox
- ♦ Optimisation des trajets pour fluidifier le trafic et améliorer le service :
 - L'ensemble du réseau a été repensé en 2011 - avec la création de Melibus -
 - Création de nouveaux arrêts pour fluidifier le trafic tout particulièrement au niveau de la gare SNCF de Melun et la création de l'arrêt « thiers-gare »
 - Repositionnement des têtes de lignes aux extrémités des trajets pour éviter les ruptures de charges,

De plus, l'agglomération participe à l'organisation et au financement de la ligne CITALIEN qui relie Sénart centre à Melun. Les bus qui assurent la navette sont à Haute Qualité Environnementale (filtre à particules) et sont équipés de 2 Unités de Fauteuil Roulant. 250 000 personnes ont utilisés ce service en 2012.

LES ACTIONS « INTERNES » A L'AGGLOMERATION

Optimiser la mobilité des agents

Avec 80 agents, la Communauté d'agglomération a un impact du fait même de son fonctionnement. La mobilité des agents est source de gaz à effet de serre, en travaillant sur leur mobilité, l'agglomération diminue d'autant sa production.

- ◆ **Une flotte de véhicule optimisée :**
 - 3 vélos à assistance électrique,
 - 5 véhicules mutualisés pour 80 agents
 - 1 Véhicule électrique

- ◆ **Des tournées communales optimisées**

L'agglomération entretient des relations quasi quotidiennes avec les 14 communes de son territoire, la préfecture, la trésorerie, l'université...pour limiter les navettes quotidiennes, des tournées optimisées sont organisées afin de réduire les consommations.

Développer la politique de mutualisation

La mutualisation, principe majeur d'une communauté d'agglomération, est un moyen efficace de limiter sa production de gaz à effet de serre. Effectivement, en limitant les procédures, en optimisant les ressources humaines, en travaillant sur le nombre de livraisons et l'optimisation du matériel, l'impact GES est non négligeable.

Dans cette dynamique, l'agglomération a mis en place la :

- ◆ Mutualisation des achats de fourniture pour 5 communes,
- ◆ Mutualisation des achats informatiques pour 5 communes,
- ◆ Mutualisation des travaux d'entretien sur l'ensemble des bâtiments de l'agglomération,

En mutualisant la compétence « informatique », l'agglomération poursuit cette politique et optimise toujours plus son fonctionnement.

Optimiser la gestion du patrimoine

La meilleure façon de ne pas produire de GES est de ne pas consommer d'énergie. Des bâtiments gérés et entretenus permettent de moins consommer et donc d'éviter les GES. Aussi, l'agglomération mène une politique d'entretien de son bâti, les travaux suivants méritent une attention particulière :

- ◆ Réhabilitation des ateliers du Millénaire (isolation extérieure et remise en état d'une verrière),
- ◆ Réfection de la toiture de la courtille (université)
- ◆ Gestion, rénovation et optimisation du système de climatisation sur le bâtiment du siège.

LES CHANTIERS DE 2014

Un plan d'actions pour le PCET

Le grand chantier de 2014 pour lutter contre le changement climatique et respecter nos engagements européens et internationaux sera de définir, suite aux études de diagnostic, un plan d'actions concret et efficace pour limiter l'impact de l'agglomération sur le changement climatique.

Pour définir un plan d'actions efficace, réaliste et ambitieux, l'agglomération souhaite le construire en concertation avec les partenaires du territoire. Ainsi, une phase de concertation « technique » sera mise en place courant du premier semestre 2014. L'agglomération sera tout particulièrement vigilante à mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation pour s'inscrire dans une dynamique qualitative.

Budget prévisionnel : Élaboration du Plan Climat (Phase 2 de l'étude) : **17 795 € TTC**

La méthanisation : une énergie renouvelable pour l'agglomération

Le paquet énergétique des « 3 x20 » européen, engage notamment les états à augmenter de 20% leur production d'énergie renouvelable. C'est un des objectifs que devra permettre d'atteindre le Plan Climat.

L'agglomération travaille d'ores et déjà à cet objectif en étudiant l'opportunité de mettre en place une unité de méthanisation sur son territoire. En partenariat avec le SIESM, l'agglomération en 2014 devra définir son projet :

- ♦ Quel méthode choisir : cogénération, réinjection ?
- ♦ Quel gisement ?
- ♦ Quel terrain : identifier un terrain répondant aux problématiques techniques ?
- ♦ Quel montage juridique et financier ?

Un projet ambitieux aux enjeux importants pour le territoire : produire sa propre énergie s'est se rapprocher de l'autonomie énergétique...aspect non négligeable au vu des évolutions des coûts des produits pétroliers.

Budget prévisionnel : Lancement des études de faisabilité : 20 000 €

Améliorer l'offre de transport en commun

Le transport est un réel enjeux pour le territoire en termes de gestion de ses GES. Aussi, l'agglomération poursuit l'amélioration de son réseau et se fixe des objectifs :

- ♦ élargissement des horaires en soirée et renforcement de certaines lignes,
- ♦ aménagement des arrêts pour fluidifier le réseau et le rendre accessible,
- ♦ renouvellement des véhicules par des véhicules avec moteur aux normes euro 6 (Réduction de 80% des Nox par rapport à Euro V, Réduction de 66% des particules fines par rapport à Euro V).

Budget prévisionnel 2014 : - d'investissement : **2 668 000 € TTC**
- de fonctionnement : **2 850 000 €**

LES PISTES D'AMÉLIORATION INTERNES

Suivre et évaluer les consommations énergétiques des bâtiments

Pour s'améliorer, il faut mesurer...

Un système de suivi des consommations énergétiques de nos bâtiment doit être mis en place pour pouvoir mieux évaluer nos consommations et ainsi mettre en place un plan d'action par bâtiment.

Prochaine étape : étude des systèmes techniques existants / Réflexion sur la mise en place d'un protocole interne / PCET



Optimiser la mobilité des agents

La mobilité interne est un des axes à améliorer pour limiter nos GES. Des pistes de travail seront à étudier :

- ◆ Faciliter et développer les déplacements en vélo pour les réunions sur le territoire,
- ◆ Réflexion sur des modes alternatifs de déplacement : le co-voiturage, les transports en commun ou encore le télétravail.

Prochaine étape : Groupe de travail dédié / réflexion à proposer à l'éco-team

S'ÉVALUER DANS LE TEMPS

Bilan GES 2011 :

- ✓ GES produit en interne par la CAMVS (patrimoine et compétence) : **20 972 tCO2**
- ✓ GES produit sur le territoire (habitat + activité économique) : **289 217 tCO2**

Gain énergétique suite aux travaux liés à « **Mon Plan Renov** » en 2012 :

- ✓ **111KwhEP/m²/an par logement** (~1 classe énergétique)
- ✓ **393105 KwhEP** par an (soit la consommation énergétique annuelle moyenne (hors transport) de 15 ménages de 4 personnes.

Déplacement Transport en Commun 2012:

- ✓ nombre de bus en circulation : **65**
- ✓ nombre de kilomètres parcourus : **2726275**
- ✓ volume de carburant (go en L) : **1 295 864**
- ✓ nombre d'utilisateur en millions par an : **6,46**
- ✓ Nombre de voyageur par jour en semaine : **30 000**
- ✓ Nombre de km ligne de bus : **216**
- ✓ consommation par L au 100 km : **48,9**
- ✓ Évolution du nombre de voyageur entre 2012 et 2013 : **5%**
- ✓ Nombre d'utilisateur du **Citalien** en 2012 : **250 000**

Déplacement Vélo :

Nombre de Km réalisés par les 3 vélos électriques :

- ✓ **144 déplacements** effectués en 1 an
- ✓ environ **720km** .

FINALITE 2 : PRESERVER LA BIODIVERITE, NOS MILIEUX ET NOS RESSOURCES

« Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum ce qui reste de diversité biologique et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique. Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts, dans des domaines variés : exploitation et commerce des ressources non renouvelables, gestion des espaces naturels fragiles, des forêts, méthodes d'agriculture durable, gestion et économie de la pêche, maîtrise de l'urbanisation, technologies propres, réduction des émissions polluantes...

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions et sur les réponses possibles. »

LES ACTIONS PHARES POUR LE TERRITOIRE

Gestion responsable de nos milieux

Le service assainissement s'intéresse tout particulièrement à la gestion responsable des milieux naturels. Un moyen anticipé pour améliorer la qualité de l'eau :

- ♦ Les espaces naturels de la station d'épuration de Boissettes sont gérés de façon vertueuse. Ainsi, Véolia, délégataire du service a mis en place la **gestion différenciée** des espaces verts, pratique l'**éco-pâturage** avec l'accueil notamment d'un âne, d'une chèvre et de moutons, **favorise la biodiversité** avec la mare pédagogique et l'accueil d'un rucher.
- ♦ La **fluorescence pour analyser les effluents** : Une méthode innovante a été mise en place pour repérer la présence de perturbateurs endocriniens et de résidus médicamenteux dans les eaux usées collectées et au niveau des rejets d'eaux traitées par les stations d'épuration. Veolia Eau applique à présent une méthode développée avec la société WatchFrog. Celle-ci repose sur l'utilisation de larves de grenouilles génétiquement modifiées, qui sont immergées dans des prélèvements d'eaux usées. Si ces eaux usées contiennent des substances polluantes, les larves s'éclairent. Une identification des pollueurs associés sera ensuite menée pour affiner ce diagnostic. Cette méthode permet de détecter de nouveaux éléments sans utiliser de produits chimiques.
- ♦ L'agglomération engage les communes, dans le cadre des éco-conditionnalités des aides du conseil général, à **limiter l'utilisation des phytosanitaires** dans l'entretien des espaces verts...un bon moyen pour améliorer la qualité des milieux

Un territoire vert : entretenu, géré et développé

L'agglomération est compétente dans la gestion des bois de son territoire. A ce titre, elle mène plusieurs actions :

- ♦ Gestion et entretien du Bois de Bréviande :
150 000 € sont versés à l'Agence des Espaces Verts d'Île de France pour participer à la gestion, l'entretien de ce bois. Cette participation permet notamment la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du grand public.
- ♦ Gestion de la Forêt de Fontainebleau :
Le périmètre de la forêt de Fontainebleau s'étend sur les communes de Dammarie-les-Lys et de la Rochette. Le comité de pilotage de la gestion et de l'entretien de ce massif regroupe les EPCI concernés. A ce titre, l'agglomération participe au comité de pilotage et valide ainsi les directions prises et les pistes de travail proposées.
- ♦ Bois de la Rochette
Afin d'assurer l'ouverture des bois de la Rochette au grand public, l'agglomération en 2013 a acquis, par l'intermédiaire de la SAFER, 14 ha des bois de la Rochette. Ce montage juridique permet donc d'une part de conserver la qualité de l'espace boisée du territoire et d'autre part d'envisager des actions de compensation pour des futurs projets communautaires ou communaux.

Sensibilisation du grand public

Afin de sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales et de développement durable, l'agglomération mène des actions de sensibilisation :

- ◆ Sensibilisation des Gens du Voyage au tri et au respect de l'environnement

Par cette action de sensibilisation, l'agglomération tente de réduire le nombre de déchets sur les aires d'accueil de Melun et de Vaux-le-Pénil et de faire émerger des comportements écologiquement plus responsables. Une quarantaine d'interventions est réalisée entre avril et novembre : ce sont plus de 300 personnes qui sont sensibilisées chaque année.

- ◆ Organisation de la journée « Développement Durable ».

En 2013, l'agglomération a organisé la seconde édition de la journée développement durable. Plus de 300 personnes ont ainsi été sensibilisées aux actions que mène l'agglomération sur cette thématique. Cette journée a été organisée autour de visites de la STEP de Boissettes, une manière originale de mettre en lumière une compétence mal connue du grand public et de découvrir cette installation « industrielle » qui met en place des solutions concrètes pour préserver les milieux : éco-pâturage, mare pédagogique...



Gestion des déchets

L'agglomération Melun Val de Seine mène, par l'intermédiaire de son délégataire le SMITOM LOMBRIC, un Plan Local de Prévention des déchets (PLP) ambitieux.

Articulés autour de 5 thématiques et déclinés en 21 actions, ce PLP vise à limiter la production de déchet sur le territoire.

Des actions phares de ce plan peuvent être citées :

- ♦ **Développer et financer la distribution de composteur pour les particuliers :**

132 composteurs -financés à 50% par la CAMVS- ont été distribués aux particuliers en 2012.



- ♦ **20 familles se lancent dans l'opération « foyer témoin » :**

Cette opération vise à limiter la production de déchets de ces familles dans le temps en mettant en place un challenge, des bonnes pratiques et un suivi. En moyenne, les familles ont réduits de 27% le poids de leur déchet.

Collecte des déchets en centre ville

Le groupe de travail constitué de la CAMVS, du SMITOM et des différents services de la ville de Melun continue la réflexion entamée sur la gestion des déchets du centre ville de Melun. Après la mise à disposition de sacs jaunes, l'action se poursuit par l'installation de bornes enterrées pour les déchets. L'objectif est à la fois d'augmenter significativement la capacité de stockage des déchets et d'améliorer la qualité visuelle des points de regroupement présents.

Les bornes enterrées sont désormais opérationnelles sur les sites suivants : Boulevard Victor Hugo, Angle des rues Guy Baudoin et René Pouteau, Rue des Francs Murier, Place Notre-Dame et Rue des Granges (11 bornes pour 6 sites d'implantation).

LES ACTIONS « INTERNES » POUR AGIR

Dématérialisation

Pour préserver les ressources, la meilleure solution est de moins consommer. L'agglomération via sa démarche de dématérialisation diminue fortement sa consommation de papier. Voici les démarches de dématérialisation à ce jour engagées :

- ◆ Dématérialisation des documents légaux : feuilles de paie, marchés, actes vers la préfecture, bordaux vers le comptable...
- ◆ Dématérialisation d'outils pour les agents : agenda, logiciel des ressources humaines, revue de presse
- ◆ Dématérialisation des invitations
- ◆ d'un espace informatique partagé : mise en place d'un pot commun sur le réseau communautaire afin d'éviter les impressions entre les services

Tri sélectif et recyclage

L'agglomération a mis en place, au sein des locaux du siège, le tri sélectif des matières suivantes :

- ◆ Tri du papier

Mis en place gracieusement dans le cadre du marché de gestion des déchets, le papier de bureau est récupéré au niveau de chaque photocopieur. Il est ensuite collecté par notre prestataire 1 fois par mois pour valorisation. En 2012, 7920 Litres de papier ont ainsi été collectés.

- ◆ Tri du carton et du verre

Le tri du carton et du verre est proposé aux agents dans la salle de restauration.

- ◆ Tri des cartouches d'imprimantes et des toners.

- ◆ Achat d'ordinateurs à fort taux de recyclage

Les ordinateurs proposés à l'agglomération sont conçus pour pouvoir être recyclés au maximum. Plus de 80% des machines ont ainsi une filière dédiée lors du démantèlement de la machine.

- ◆ Achat de téléphone de seconde main.

Les téléphones des agents de l'agglomération sont des appareils de seconde main. Par ce choix, l'agglomération limite son impact sur les ressources naturelles.

LES CHANTIERS DE 2014

Renforcer les partenariats locaux

Un effort particulier sera mené pour renforcer nos partenariats avec les acteurs du territoire tels que l'Agence des Espaces Verts, le conseil général et notamment la direction des ENS, le comité de la Forêt de Fontainebleau, les associations environnementales afin de favoriser, développer et entretenir nos espaces verts et la biodiversité sur le territoire.

Prochaine étape : faire le bilan des actions menées jusqu'à présent pour planifier et intensifier les actions à venir

Optimiser l'impression du magazine

L'impression du magazine communautaire est une source importante de consommation de papier. Aujourd'hui, il est imprimé à 48 000 exemplaires. 45 000 sont distribués en boîtes aux lettres et 3 000 sont adressés ou mis en dépôt (mairies, équipements culturels...). Une réflexion pourra être menée pour améliorer la distribution du magazine et ainsi optimiser le tirage.

Prochaine étape : mise en place d'un groupe de travail dédié.

Développer les bornes enterrées pour la collecte des déchets

2014 sera l'année de l'évaluation afin de vérifier la pertinence de ces installations et d'identifier leur impact sur la qualité de la collecte des déchets en centre ville. En fonction des résultats un plan de développement sera mis en place.

Prochaine étape : Suivi et évaluation de l'impact des bornes enterrées sur la qualité de la collecte

LES PISTES D'AMÉLIORATION INTERNES

limiter la consommation de papier

Dans l'objectif de minimiser la consommation de papier au sein des locaux , 3 axes sont proposés :

- ♦ **Poursuivre la dynamique de dématérialisation :**
 - En 2014, la dynamique de dématérialisation se poursuit dans le service finance, où une action est menée sur les bons de commandes. Une réflexion sur le parapheur électronique, qui a commencé avec la signature des pièces comptables devra être poursuivie.
 - L'achat de documentations dématérialisées est un moyen de minimiser le nombre d'exemplaires commandés. Cette politique devra être évaluée et potentiellement poursuivie selon la satisfaction et les besoins des services

Prochaines étapes : Étape technique de mise en place par les services marché et finance / Mettre en place des indicateurs pour évaluer le nombre de feuilles de papier économisées. Évaluer les offres de revues dématérialisées, le besoin interne et le gain papier/coût financier/ qualité du service

- ♦ **Optimiser le nombre d'impression** des documents administratifs tel que le budget, les dossiers des bureaux et conseils communautaires,...

Prochaines étapes : Faire le bilan du nombre d'éditions imprimées, distribuées et jetées. Étudier la possibilité de dématérialiser les documents et les mettre sur le pot commun

- ♦ **Sensibiliser les agents**

Prochaines étapes : Mener une réflexion avec le service Environnement et Développement durable. L'éco-team pourrait également être associée.

Intensifier le tri

Le tri des déchets est un préalable indispensable pour la valorisation de la matière. Une réflexion sur l'amélioration du tri au sein des locaux devra être menée pour répondre à nos exigences d'exemplarité et préserver nos ressources naturelles.

Prochaines étapes : Réflexion sur une offre de tri plus adaptée. Mise en place des indicateurs de suivi du tri. Évaluer l'impact environnemental et financier. Proposer l'action à l'éco-team.

Gestion des espaces verts

Les espaces verts de l'agglomération (espace privé de la collectivité) sont gérés par un prestataire privé. A ce jour, cette prestation est uniquement suivi sur le plan du rendu. Les méthodes employées ne sont pas particulièrement connues. Une action sur les phytosanitaires pourrait être envisagée.

Prochaine étape : Initier la réflexion au sein du service Patrimoine et Déplacement

S'ÉVALUER DANS LE TEMPS

Déchets :

- ✓ **Composteurs** distribués : **1577** depuis 2009 dont **132 en 2012** ;
- ✓ **Composteurs** en pied d'immeuble installés et suivis par le SMITOM LOMBRIC pour expérimentation en 2012 : **2**
- ✓ **Poids des déchets** résiduels en Kg par habitant de l'agglomération en 2012 : **233**
(Baisse de 3% par rapport à 2009)
- ✓ **Volume de papier** trié en **2012** à l'agglomération : **7920 L**
- ✓ **Poids en Kg** de papier consommé par numéro de magazine : **5692 (3780kg pour mon agglomération et 1912Kg pour Cultur'&Vous)**

Dématérialisation :

- ✓ Nombre d'**invitation** dématérialisée : **2 560**
- ✓ Nombre de feuille de papier économisé grâce à la plate forme de dématérialisation des marchés : **15 000**
- ✓ Nombre de feuille de papier économisé grâce à la dématérialisation des relations avec la préfecture du service « finance » : **18 000**

Forêt de Bréviande :

- ✓ Nombre de journée d'animation dans la forêt de Bréviande : **172**
- ✓ Nombre de personnes assistant aux activités organisées sur Bréviandes : **5000**

FINALITE 3 : COHESION SOCIALE,
SOLIDARITE DES TERRITOIRES
ET DES GENERATIONS

« La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations font partie des conditions essentielles d'un développement durable. Le développement économique n'implique pas forcément le progrès social. Il convient de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures ou des territoires voisins ou lointains »

LES ACTIONS PHARES POUR LE TERRITOIRE

Permettre l'accès à un toit pour tous

L'agglomération, par le biais de sa compétence habitat mène une action ambitieuse pour permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier d'un hébergement temporaire ou d'un logement pérenne.

♦ L'accueil d'urgence :

L'agglomération finance l'association Le Sentier pour sa mission d'accueil d'urgence de jour et de nuit. Le Sentier intervient sur la lutte contre la précarité et le grand isolement, la prévention sanitaire, la mise à l'abri et propose un premier travail d'accompagnement social aux personnes accueillies. L'association, dans le cadre du projet d'humanisation des centres d'hébergement, intégrera de nouveaux locaux rue Beaunier à Melun fin 2014, financé en partie par l'agglomération.

♦ L'accueil temporaire :

L'agglomération finance également des associations qui proposent des places d'hébergement temporaire sur le territoire. Par ailleurs, propriétaire d'une résidence sociale, le Relais Rogiez, située à Vaux-le-Pénil, l'agglomération finance l'association Accueil Hébergement, qui gère, pour son compte, l'accueil temporaire (3 mois renouvelable - en moyenne 8 mois avec accès, à l'issue, à un logement autonome) et l'accompagnement social des hébergés.



♦ Le logement des jeunes :

Melun Val de Seine a fait du logement des jeunes une priorité . 560 places de logements pour les jeunes sont recensées sur le territoire communautaire :

- 3 résidences étudiantes,
- 2 foyers de jeunes travailleurs proposent 227 places.
- Développement du dispositif des chambres chez l'habitant : le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Melun met en relation les propriétaires disposant d'une chambre à louer et les jeunes en recherche d'un logement. Une quarantaine de chambre est recensée.

Pour faciliter la location par les jeunes, l'agglomération a développé la GRL agglomération qui permet de financer pendant 2 ans un contrat d'assurance pour les propriétaires qui s'engagent à louer à un jeune de moins de 30 ans. Ainsi, ce dernier est assuré sur les impayés (plafond de 70 000€), les dégradations locatives et les frais de contentieux.

♦ **L'accueil des Gens du Voyage**

Deux aires d'accueil ont été aménagées (soit 54% des objectifs du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de 2003) :

- une aire de 46 places à Melun,
- une aire de 12 places à Vaux-le-Pénil, sur le Tertre de Chérisy.



L'agglomération met également en œuvre des actions d'accompagnement social à destination des familles du voyage stationnées sur ses aires d'accueil :

- Accompagnement à la scolarisation et soutien à la parentalité (évolution positive du taux de scolarisation sur toutes les classes d'âge)
- Scolarisation des enfants et alphabétisation des adultes (environ 100 personnes touchées par an)
- Action d'éco-citoyenneté (environ 300 personnes touchées par an)

Développer des politiques pour soutenir les plus démunis :

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès aux services mis en place par l'agglomération, des politiques tarifaires sont mises en place :

♦ **Transport en commun gratuit**

L'agglomération finance 12 carnets par an de 10 tickets «t+» pour les retraités à partir de 60 ans imposables et non imposables. Pour ces derniers, l'offre « Améthyste » du Conseil Général leur donne la gratuité des transports à partir de 65 ans.

♦ **Accès à la culture et au sport pour tous :**

- L'agglomération a signé une convention avec l'association « Cultures du cœur Seine-et-Marne ». Dans ce cadre, elle offre des places de concerts de l'Orchestre Melun Val de Seine, de la Camerata et des Amplifiés, des entrées au Master de fleuret Melun Val de Seine, ainsi que des stages Sport Passion. Bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de précarité ou de handicap, jeunes sous placement judiciaire, enfants et familles de l'Aide sociale à l'enfance ou personnes âgées isolées peuvent ainsi s'ouvrir à la culture et à des pratiques sportives.
- Le Sentier gestionnaire du centre d'accueil Duguesclin a signé une convention avec les associations « culture du cœur » et « concert de poche » afin de permettre à son public très démuné d'accéder à une offre culturelle variée et de qualité.



Soutien de l'emploi via les Contrats Urbains de Cohésion Sociale CUCS

Dans le cadre de sa compétence « politique de la ville » et « emploi », l'agglomération porte le volet « emploi » des Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) des villes de Melun, Dammarie-Les-lys et Le-Mée-sur Seine. Dans ce cadre, elle poursuit plusieurs missions :

- ◆ Accompagner vers et dans l'emploi des personnes éloignées de l'activité professionnelle :
 - des chantiers d'insertion,
 - des actions de formation,
 - des actions visant à créer une dynamique de recherche d'emploi, de développement de réseau relationnel.
- ◆ Explorer de nouveaux métiers pour des publics loin de l'emploi classique (nouveaux chantiers d'insertion dans des domaines tels que la restauration, la culture, la mobilité), et des actions permettant la découverte de métiers.
- ◆ Développer des actions concourant à la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés issus des PRU et des autres marchés des collectivités en lien avec l'orientation des demandeurs d'emploi dans le bâtiment, les espaces verts et par la préparation à l'intégration des personnes intéressées dans les métiers du BTP.
- ◆ Lever les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, logement, psychologie, lutte contre l'illettrisme...).
- ◆ Participer au développement local en matière d'économie, d'emploi et de formation (création, reprise, développement d'entreprises ou d'activités). Faciliter la promotion de l'initiative individuelle en détectant les porteurs de projet potentiel.
- ◆ Développer, par des actions d'information et d'accompagnement, les initiatives économiques des habitants des quartiers prioritaires.
- ◆ faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi notamment par le biais de la promotion des emplois d'avenir, des contrats d'alternance, des contrats de génération

Dans le cadre des CUCS, 5 chantiers d'insertion sont soutenues par la CAMVS pour un volume financier de 203 000€ en 2013 :

- ◆ Chantier tout corps d'état et atelier bois situé au parc Chapu au Mée-sur-seine et porté par l'API,
- ◆ Le chantier d'entretien des espaces naturels, situé au parc Chapu au Mée-sur-seine et porté par PIJE
- ◆ Le chantier espace vert « les bâtisseurs du Lys » situé à la Plaine du Lys à Dammarie les lys et porté par O.D.E
- ◆ Le chantier collecte alimentaire porté par « le Pain de l'espoir » à Melun
- ◆ Le chantier maraîchage porté par les Jardins de Demeter situé à Vaux-le-Pénil

Ce dispositif associe dans une même démarche : une mise en situation de travail, une action pédagogique et de formation et un accompagnement individualisé.

LES ACTIONS « INTERNES » A L'AGGLOMERATION

Les groupements de commande et la mutualisation

Le groupement de commande permet à l'agglomération et aux 14 communes membres d'améliorer la qualité de service et de réaliser des économies d'échelle.

Marchés groupés :

- ◆ Fournitures : le service « fourniture » a passé un marché groupé avec 5 communes de l'agglomération. Une évaluation des coûts a permis d'identifier des économies pouvant aller jusqu'à 50% sur le budget « enveloppe ». La politique de livraison a également été revue avec une seule livraison par semaine.
- ◆ Le service informatique a également mis en place des groupements de commande (ordinateurs, cartouches d'imprimante, téléphonie, photocopieur avec 4 autres communes. Les livraisons sont effectuées deux fois par an.

Matériel pour les manifestations

Le service Fête et manifestation gère le stock de matériel pour le mettre à disposition lors des manifestations des services de l'agglomération mais aussi des 14 communes du territoire et de communes partenaires dans le cadre de convention. Ce prêt de matériel permet à l'ensemble des communes, d'assurer des manifestations de qualité à moindre coût.

La clause sociale d'insertion dans les marchés

La clause sociale permet de réserver un pourcentage d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi sur les chantiers de rénovation urbaine (Dammarié-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun) : 5% des heures travaillées doivent l'être par des habitants des quartiers classés en ZUS.

L'agglomération va plus loin et insère cette clause sociale dans les marchés dits adaptés. Ainsi, hors PRU, ce sont 15 000 heures de travail par des personnes en insertion qui ont été réalisées.

LES CHANTIERS DE 2014

Lutter contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est un des 2 axes fixés par le Programme d'Intérêt Général (PIG) développé par l'agglo. D'après l'évaluation de mi-parcours du PLH, il apparaît que cet objectif n'a pas été atteint. Une des difficultés identifiées est le fait que ces logements sont difficiles à repérer, les propriétaires concernés ne souhaitant pas mettre en avant cette problématique. L'objectif sur la seconde période du PLH (jusqu'en 2015) est donc de poursuivre sur cette thématique.

Prochaines étapes : travail avec les partenaires sociaux du territoire pour aider/former au repérage des logements insalubres ou indignes.

Un travail sur la communication autour de cette thématique est envisagé.

Limiter la fracture numérique grâce à la fibre optique

En 2014, le développement du réseau de fibre optique se poursuivra, permettant à de plus en plus d'habitants, d'accéder aux services du très haut débit.

De plus, les armoires de montée en débit, installées en 2013 sur les zones mal desservies par l'ADSL, seront branchées. Ainsi, les habitants de ces zones pourront dès 2014 accéder aux offres « triple play » (téléphone, internet et télévision), dans l'attente d'être desservis par la fibre optique.

Le chantier d'insertion « mobilité solidaire - atelier de réparation »

Dans le cadre du soutien des chantiers d'insertion, un nouveau projet devrait voir le jour en 2014. Il s'agit de développer une **activité de garage solidaire** qui comprend plusieurs axes :

- ◆ un axe économique : recyclage et revalorisation de matériels roulants usagés,
- ◆ Un axe social : création d'une activité relevant de l'utilité sociale permettant de créer des emplois, de salarier des personnes en insertion et les former aux métiers de la réparation, de l'entretien et de la mécanique.
- ◆ Un axe écologique : sensibilisation sur les enjeux de la mobilité et promotion de nouveaux modes de déplacement.

Prochaine étape : Accompagnement et suivi du chantier d'insertion

LES PISTES D'AMÉLIORATION INTERNES

Gérer au mieux les stocks pour optimiser l'utilisation

Afin d'améliorer le service de gestion du matériel par le service « fête et manifestation », il est nécessaire de mettre à jour et tenir une base de données recensant l'ensemble du matériel. Cette gestion améliorée permettrait d'optimiser nos biens et d'éviter des achats inutiles.

Prochaine étape : réflexion et mise en place d'une base de données.

la commande publique levier d'exemplarité

La commande publique est un formidable levier pour tendre vers l'exemplarité. Ce service ressource peut permettre un saut qualitatif important pour atteindre cet objectif ambitieux. Plusieurs axes sont à développer pour améliorer les pratiques actuelles :

- ♦ La prise en compte systématique des critères de développement durable et de l'intégration de clauses sociales pour tous les marchés de travaux et de services qui s'y prêtent
- ♦ Le développement de protocoles pour faciliter la mise en place de marchés groupés,
- ♦ La diffusion des bonnes pratiques auprès des services

S'ÉVALUER DANS LE TEMPS

- ✓ Nombre de **marchés groupés** : **4**
- ✓ Nombre de **place d'hébergement d'urgence** prévue en 2013 : **210 places**
- ✓ Nombre d'heure de travail provoqué en 2013 par la **clause d'insertion dans les marchés PRU** : **60 000 h**
- ✓ Nombre d'heure de travail provoqué en 2013 par la **clause d'insertion, hors marchés PRU** : **15 000h**
- ✓ Nombre de **dossier GRL** : **2**
- ✓ Nombre de **place d'accueil** pour les Gens du voyage : **58**
- ✓ **Montant** en Euros des subventions distribuées par les **appels à projets** : **1000 000**

FINALITE 4 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

« Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement dans les meilleures conditions, tout en les accompagnant dans l'expression de leur passion »

LES ACTIONS PHARES POUR LE TERRITOIRE

Formation et salon pour une éducation de qualité

Dans l'objectif de former, sensibiliser ou encore informer le grand public mais aussi les partenaires et les élus, l'agglomération organise des événements dédiés.

♦ Des salons / événements pour le grand public :

L'agglomération a organisé en 2013 pour le grand public les événements suivants : le salon de l'artisanat, la Journée développement durable, la fête de la mobilité, le salon de l'habitat, la journée de la création d'entreprises.

♦ Des formations :

Afin de permettre la montée en compétence des élus et des partenaires, des formations sur des thématiques très précises sont organisées comme le séminaire de l'habitat, les ateliers de l'habitat, formation des partenaires sur les gens du voyage.

De la même façon, des formations sont organisées pour des publics cibles. Ainsi, des cours d'alphabétisation sont mis en place pour les adultes de la communauté des Gens du Voyage.

♦ Des déplacements d'étude :

Des voyages d'études sont organisés afin que élus et techniciens s'enrichissent des expériences des autres territoires. Ainsi, un voyage d'étude à Dijon a été organisé sur la thématique Habitat, une visite de l'usine de méthanisation à Forbach a été organisée à l'initiative du SIESM ou encore des visites de Station d'épuration en île de France ont été réalisées.

Développer une offre culturelle et sportive de qualité pour tous

La culture et le sport étant des facteurs importants de bien être pour les habitants et des vecteurs de rayonnement pour un territoire, l'agglomération développe un ensemble de propositions variées pour tous les publics.

♦ La culture musicale

○ Musiques classiques

▪ **La Camerata Melun Val de Seine**, formation professionnelle à géométrie variable permet d'irriguer la vie musicale du territoire, dans des lieux aussi inhabituels qu'insolites, et en particulier dans les communes dites périphériques.

▪ **L'orchestre Melun Val de Seine** est composé d'une cinquantaine de musiciens amateurs issus notamment des écoles de musique. Il est régulièrement invité à se produire en région comme à l'étranger.



- Musiques actuelles :

L'agglomération a développé un concept original et fédérateur autour des musiques actuelles. 2 axes principaux pour cette politique nommée « les amplifiés »

- les amplifiés permettent aux musiciens locaux de se produire sur la scène musicale locale et de pouvoir appréhender un univers musical dans des conditions de scène, comme des professionnels .
- les lycées amplifiés permettent de sensibiliser les élèves de 6 lycées aux musiques actuelles. Le dispositif est organisé en 4 temps :
 - ◆ Cours d'histoire et généalogie des musiques actuelles de 1900 à nos jours afin de montrer aux jeunes que ce qu'ils écoutent s'inscrit dans une histoire et une évolution et de favoriser la découverte de styles différents et l'ouverture d'esprit
 - ◆ Organisation d'un concert au sein du lycée afin de permettre aux jeunes de découvrir cette ambiance « concert » et rencontrer des professionnels
 - ◆ Organisation d'un concert « peace & love » sur les risques auditifs dans une salle de concert du territoire
 - ◆ l'organisation d'un concert inter-lycées où 8 groupes de jeunes lycéens ont l'opportunité de faire leur première scène.

- La billetterie informatisée en réseau:

Melun Val de Seine développe depuis plusieurs années un moyen d'achat pratique et efficace pour la plupart des manifestations culturelles et artistiques proposées sur le territoire. Quatre points de ventes sont ainsi repartis sur l'agglomération et une billetterie en ligne donne également la possibilité d'acheter ses places sur internet.

- ◆ **Le Sport** : de la découverte à la compétition internationale, l'agglomération accompagne les différentes pratiques :

- **Sport passion**

Ce dispositif permet au jeune du territoire de 6 à 17 ans de découvrir de nombreux sports durant les vacances scolaires d'été. En 2013, ce sont 680 stages qui ont été organisés avec la découverte en moyenne de 10 sports par semaine.

- **L'escrime au plus haut niveau.**

L'agglomération organise avec le cercle d'escrime Melun Val de Seine un événement international d'escrime : **le master de fleuret**. Au cours de cet événement ce sont 8 des meilleurs escrimeurs mondiaux qui s'affrontent. Cet événement a attiré en 2013 plus de 800 personnes.



- **Un équipement sportif de qualité unique en Seine et Marne :**

Avec la construction de **la patinoire**, l'agglomération offre à ses habitants une structure qualitative pour pratiquer ce sport/ loisir. Cette patinoire est la plus fréquentée d'Île de France.

- **L'accompagnement médical des sportifs de haut niveau**

Le plateau technique médical Melun Val de Seine assure le suivi médical des athlètes de haut niveau du Sud Seine-et-Marne classés sur les listes ministérielles ou qui font partie des équipes sous contrats d'objectifs avec Melun Val de Seine et le Conseil Général de Seine et Marne

L'aménagement du territoire est un vecteur de bien être pour les habitants d'un territoire, l'agglomération, de par ses compétences, favorise l'épanouissement de chacun en développant des projets adaptés aux besoins de tous.

♦ **Rendre accessible les bâtiments publics et le réseau de transport en commun.**

La CAMVS a terminé en 2013, la mise en accessibilité des bâtiments dont elle est gestionnaire. Les travaux d'extension du siège permettront à celui-ci d'être accessible d'ici 2015.

Côté transport, l'agglo a voté un plan pluri-annuel d'investissement pour rendre accessible l'ensemble des arrêts de bus du territoire. En 2013, ce sont 68 arrêts qui ont été rénovés. 69 seront réalisés en 2014 ainsi qu'une gare routière et un site propre.

♦ **Lancement du plan de prévention du Bruit.**

Le bruit est une nuisance souvent sous-estimée. L'agglomération a lancé le plan de prévention du bruit dans l'environnement au premier semestre 2013. Le diagnostic devra croiser les éléments cartographiés dans le cadre des cartes du bruit (réalisées en mutualisation avec le Conseil Général) et les retours des communes qui connaissent leur territoire au plus près. Ce diagnostic devra ainsi faire ressortir 2 types de zones : les zones à enjeux (bruyantes ou en projet) et les zones de qualité sonore (silencieuses ou calmes). Les bruits pris en compte dans le cadre de cette étude sont issus de sources ferroviaires, routières, aéroportuaires et industrielles.

♦ **Qualifier les interventions de travaux**

Les travaux, même si indispensables, sont souvent sources de nuisances importantes pour les riverains. L'agglo, dans un souci de limiter cet impact mais aussi avec une volonté de préserver l'existant, favorise de plus en plus les travaux sans tranchées pour ses travaux d'assainissement. Cette méthode permet d'intervenir dans les canalisations sans à avoir à réaliser de tranchées sources de nuisances sonores et visuelles, gourmandes en ressources naturelles, impliquant la destruction de l'existant et des déviations de circulation.

♦ **La première pierre du musée de la gendarmerie**

L'agglomération en partenariat avec l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale située à Melun travaille depuis plusieurs années à la création du musée de la Gendarmerie Nationale. Ce projet s'est concrétisé en 2013 par la pose de la première pierre. Ce musée permettra d'étoffer l'offre touristique du territoire, valorisera l'école de renom qu'est l'EOGN et permettra au grand public de découvrir l'Institution de la gendarmerie et des forces de protection civile. Ce musée est d'ores et déjà labellisé « Musée de France ».



Avoir un emploi est un gage d'épanouissement. C'est pourquoi l'agglomération de par ses compétences « développement économique » et « emploi » travaille quotidiennement avec ses partenaires à favoriser l'implantation et le développement d'entreprises, à favoriser la création d'emploi, la formation et permettre à l'offre et à la demande de se rencontrer !

♦ **Développer et proposer des locaux pour tous les types d'entreprises**

La bourses des locaux gérées par Melun Val de Seine permet de guider et aider les entrepreneurs dans la recherche de locaux.

♦ **Soutenir et favoriser les associations d'entreprises**

Le « réseautage » est un moyen efficace de faire vivre le territoire économique. C'est pourquoi, l'agglo travaille étroitement avec les associations d'entreprises telle que l'AZIV et Entreprendre Sud Francilien. L'agglo se positionne aussi comme fédérateur de ces réseaux. C'est sous son impulsion qu'est né le GIE de Chamlys en 2011, aujourd'hui véritable acteur économique du territoire.



♦ **Plateforme RH**

La plateforme RH Melun Val de Seine informe, accompagne et oriente des TPE/PME de moins de 20 salariés dans la gestion des ressources humaines (recrutement, droit du travail).

♦ **Bourse à l'emploi**

ACTIV'EMPLO est une bourse à l'emploi, créée et gérée par Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine, qui sous la forme d'une newsletter ciblée diffuse les offres d'emploi afin d'aider les entreprises à recruter.

• **Portage des outils territoriaux de l'emploi**

L'agglomération a décidé de regrouper dans une même association, « **Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine** », la Maison de l'Emploi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et la Mission locale. La mutualisation des ressources et une meilleure cohérence des outils devraient constituer les éléments les plus visibles de cette réorganisation.

LES ACTIONS « INTERNES » A L'AGGLOMERATION

Une politique Ressource Humaine vecteur de bien être

L'agglomération a mis en place une politique des ressources humaines qui favorise le bien être au travail. Ainsi, les agents bénéficient de :

- ♦ une amicale du personnel qui facilite la cohésion et le bien être des agents grâce aux voyages organisés, aux aides facilitant l'accès à la culture et aux sports...
- ♦ une adhésion au Comité National d'Action Sociale (prestation sociale, culturelle et sportive)
- ♦ un soutien financier pour l'adhésion à une mutuelle ou à une complémentaire santé
- ♦ jours d'absences spéciales dans des situations personnelles particulières (mariage, deuil, déménagement...).

Formation continue des agents

La formation est un droit pour les agents, l'agglomération permet donc à chacun de se former.

Du 1 janvier au 30 novembre 2013, 134 jours de formation ont été suivis par les 94 agents de l'agglomération, soit en moyenne 1,5 jours par agents.

l'offre de locaux économiques

La direction « Développement et Grands Projets » développe l'offre de locaux adaptés aux différents types d'entreprises du territoire. 2 nouvelles offres seront développées en 2014 :

♦ **L'hôtel d'artisan :**

Pour répondre spécifiquement aux besoins des artisans, l'agglomération développe un hôtel des artisans. Cette structure sera constituée de 17 lots d'une superficie de 80 à 100 m² avec un loyer modéré. Les travaux de ce nouvel équipement seront lancés courant 2014.



Prochaine étape :

Lancement des travaux

♦ **Une pépinière d'entreprise**

Une pépinière d'entreprises répond aux besoins spécifiques des entreprises de moins de 3 ans. Au sein de ces locaux, les nouvelles entreprises bénéficient d'un accompagnement personnalisé et de loyer modéré. Ce projet de 700m² intègre le pôle de services du Parc d'activités Vaux-le-Pénil/ Melun Val de Seine. Une quinzaine de projets seront accueillis. Cet espace expérimentera également des nouvelles tendances de travail comme les espaces de co-working.

Prochaines étapes :

Début des travaux au printemps 2014,

Réception de la pépinière en décembre 2014 pour un coût de 2 552 264€,

Le plan d'actions du PPBE

Suite au diagnostic mené sur la thématique du bruit, l'agglomération mettra en place un plan d'actions sur les différentes zones qui auront été identifiées.

Selon les zones définies, différents types d'actions seront mis en place :

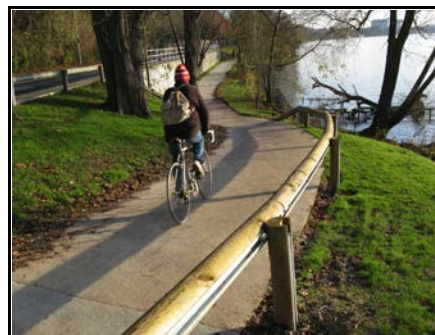
- ♦ Zones bruyantes : actions d'atténuations et de prévention,
- ♦ Zones en projets : actions de sensibilisation et d'anticipation,
- ♦ Zones de qualité sonore : actions de préservation, de sensibilisation et de valorisation.

Prochaines étapes :

Construction et validation du plan d'actions en concertation avec les communes.

Développer les liaisons douces

L'agglomération a défini en 2007 un schéma directeur pour le développement de ses liaisons douces, en 2014, ce document sera mis à jour et de nouvelles priorités seront établies sur le court terme.



En parallèle de cette démarche, un travail sur la signalétique, la signalisation et le jalonnement des liaisons douces sera effectué. Enfin, une carte du réseau cyclable sera éditée et diffusée au grand public et des supports d'information seront installés sur le réseau.

Par ailleurs, les projets d'investissement et de création de liaisons douces intercommunales se poursuivent : boucle nord (tronçon 1 et 2), Euro-véloroute...

Prochaines étapes : Suivi de l'étude et mise en place des prescriptions

Limiter les inondations : 3ème bassin d'orage

Pour lutter contre les inondations que subit la commune de Vaux le Pénil lors de violents orages, Melun Val de Seine a décidé la construction de 6 bassins de rétention d'eaux pluviales afin d'écarter et de tamponner les débits de pointe transitant dans les réseaux.

Après la construction des 2 premiers bassins rue Hervillard près du Germenoy et Square du 19 mars mars 1962, l'Agglo démarre la construction d'un 3ème bassin Place des Fêtes. Ce bassin à ciel ouvert disposera d'un volume de stockage de 5 500 m³, soit l'équivalent de 10 piscines municipales ! Il sera bordé par des murs de soutènement en casiers de pierre sur 2 flancs et en un talus en pente douce sur le 3ème flanc côté Nord assurant ainsi une insertion paysagère remarquable.

Prochaines étapes : suivi et réception des travaux

Montant global du projet : **2 006 000 €HT**

LES PISTES D'AMÉLIORATION INTERNES

Mise en place d'un plan de formation individuel par agent

En 2014, un plan de formation individuel par agent sera mis en place pour l'ensemble des salariés de la communauté.

Prochaine étape : Mise en place du plan de formation.

Mise en place de la charte Marianne

Dans une dynamique d'amélioration continue, l'agglomération va mettre en place « La Charte Marianne ». Document partagé entre l'administration et les usagers, elle traduit la volonté de la collectivité de simplifier la vie de ces concitoyens et de leur assurer le meilleur service dans leurs relations avec l'agglo. Elle vise à garantir la qualité d'accueil sous toutes ses formes : physique, téléphonique, électronique, courrier.

Prochaine étape : Mise en place de la charte.

S'ÉVALUER DANS LE TEMPS

Salons / Événements 2013	Partenaires	Visiteurs
Rencontre des métiers de l'artisanat	CMA	950
Printemps de la création	SENART	200
Petit déjeuner de l'innovation	SMD, CCI, INPI, OSEO, CFI, captronic	20
Journée « diriger, innover, performer »	Centre des Jeunes Dirigeants	250
Atelier de l'habitat		40
Journée Développement durable		300
Journée de la mobilité		50
Salon de l'habitat		450
Convention d'affaires « industrie alimentaire » (événement en « B to B »)	SMD, CCI, INPI, OSEO, CFI, captronic	30 inscrits
ANIMATIONS CULTURELLES	Interventions	Public
Orchestre Melun Val de Seine	4 concert	511
Camerata Melun Val de Seine	9 concerts	865
Concerts Les Amplifiés + inter-lycées	5 concerts	1098
Intervention dans les lycées	39 interventions dans 6 lycées +IUT de Senart	1150 élèves
	6 concerts au sein des lycées de l'agglomération	660 élèves
	2 Spectacles Peace & Love (5 lycées agglomération)	307 élèves
ANIMATIONS SPORTIVES		Public
Sport passion		680 stages
Master de Fleuret		800 pers

Bourse des locaux :

Nombre de demandes de locaux:100

Nombre d'affaires suivies : 50

Nombre d'affaires abouties : 4

FINALITE 5 : UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

« C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre »

LES ACTIONS PHARES POUR LE TERRITOIRE

Valoriser les entreprises « développement durable »

Pour encourager le dynamisme économique tout en préservant le cadre de vie du territoire et de ses habitants, l'agglomération a mis en place une charte de développement durable des parcs d'activités économiques.

Construite pour et avec les acteurs du territoire - entreprises, pouvoirs publics et société civile - cette charte a pour ambition d'encourager un développement économique efficace, socialement équitable et environnementalement tolérable. Elle vise ainsi à répondre aux trois piliers du développement durable : économie, social et environnement.

La charte s'articule autour de 6 objectifs (Favoriser la mobilité durable, Préserver la qualité des paysages et la biodiversité, Gérer la ressource en eau, Maîtriser la consommation énergétique, Réduire et valoriser les déchets, Améliorer le cadre de travail).

Chaque thématique propose plusieurs axes d'actions qui se déclinent à l'échelle du parc et de l'entreprise.

L'objectif est un engagement gagnant-gagnant : l'entreprise et la collectivité s'engagent ensemble à améliorer leur performance. Chaque année, en répondant à un questionnaire, le chef d'entreprise évalue sa progression mais aussi celle du parc d'activités.



Améliorer la connaissance du territoire

Pour pouvoir agir de façon éclairée, il est indispensable de connaître au mieux le territoire. La création d'observatoires répond à ce besoin et permet en plus de s'évaluer dans le temps, un point essentiel pour qualifier et quantifier les résultats de nos politiques publiques. Plusieurs observatoires sont ainsi mis en place au sein des différents services de l'agglomération :

- Observatoire économique : quantifie et analyse le nombre d'entreprises et leurs mouvements (création, fermeture, radiation...) chaque année sur le territoire. Cet observatoire fait l'objet d'une parution annuelle depuis 2011.
- ♦ Observatoire de l'habitat : outil de suivi des objectifs du Programme Local de l'Habitat, l'observatoire de l'habitat permet de faire un point annuel sur la production neuve, les typologies de logements et de ménages présents sur le territoire, l'évolution du marché. Chaque année sont également développées deux ou trois thématiques spécifiques, qui permettent de faire un zoom sur des projets en cours ou à venir, des politiques à développer.
- ♦ Observatoire du foncier : analyse le foncier disponible. Dans un contexte de foncier rare et cher, l'objectif est d'obtenir un outil d'observation foncier afin d'identifier des secteurs spécifiques de « surveillance », d'être en capacité d'évaluer les impacts

des projets urbains sur l'équilibre de l'agglomération, et, au-delà, de définir les axes d'intervention d'une politique foncière communautaire. Cet observatoire a vu le jour en 2013, les premières données seront accessibles en 2014.

- ♦ Observatoire du logement des jeunes : vise à observer en continu l'évolution de la demande de logement et de sa rencontre avec l'offre. Un agent en contrat d'avenir a été recruté en 2013 pour mener à bien ce projet. Les premières données devraient être accessibles courant 2014.
- ♦ SIG communautaire.

L'agglomération a mis en place un logiciel de cartographie, SITI. Ce dernier est mis à disposition des communes. La mutualisation de la compétence informatique devrait renforcer d'autant l'utilisation des 14 communes de ce logiciel.

Rayonnement du territoire

Afin de valoriser le territoire et le rendre attractif, l'agglomération mène plusieurs projets pour le faire rayonner largement :

- ♦ Une stratégie **de Marketing territorial** pour valoriser le territoire
L'agglomération a lancé en 2013, une étude de marketing territorial afin de valoriser le territoire de façon globale. Attractivité économique, touristique et qualité de vie des habitants sont donc abordées dans cette étude qui a abouti à un plan d'actions dont la mise en œuvre repose sur 4 axes:
 - Mise en place d'une **gouvernance territoriale** : mobilisation des acteurs pour que le plan soit co-construit et approprié par tous,
 - **Structurer l'offre** : le territoire dispose d'atouts indéniables qui doivent être mieux valorisés et renforcés,
 - **Prospection** d'entreprises et de promoteurs pour garantir la réussite des projets,
 - **Promotion du territoire** par les actions de valorisation.

♦ La filière « innovation alimentaire »

L'étude de stratégie économique menée en 2012, a conduit l'agglomération à se positionner de façon volontariste sur la filière de l'innovation alimentaire. La mise en œuvre de ce positionnement a abouti à un partenariat avec Vitagora - pôle de compétitivité - pour structurer la filière.

Vitagora → Gout-Nutrition-Santé est le pôle de compétitivité porté les Régions Bourgogne et Franche-Comté. Depuis juillet 2013, avec le soutien du CG 77 et de Melun Val de Seine, un travail de partenariat s'est engagé avec le pôle. Il s'est conclu par la signature d'un contrat de performance le 4 novembre 2013, faisant de Melun Val de Seine la tête de pont de l'innovation alimentaire en Île-de-France. Il permet désormais aux entreprises et aux labos de recherche de la région d'accéder au Fonds Unique Interministériel.



Le partenariat proposé a pour objet la recherche de toutes les synergies possibles répondant aux objectifs de développement des deux entités, eux-mêmes parfaitement complémentaires.

La Communauté développe avec Vitagora → les relations avec tous les acteurs de l'agroalimentaire de l'Île-de-France et plus particulièrement les entreprises installées dans la Région. Le partenariat avec Vitagora → comprend :

- L'animation territoriale : un chef de projet Vitagora → Île-de-France , installé dans les locaux de l'agglomération, travaillera autant au développement de projets collaboratifs avec les partenaires franciliens qu'aux projets de la filière « innovation alimentaire » développés à Melun Val de Seine. Concrètement, il s'agira de mettre en œuvre :
 - La structuration de l'offre du centre d'essais et d'innovation alimentaire portée par Melun Val de Seine,
 - La rencontre des Industries Agro-Alimentaires de l'Île-de-France pour valoriser les services respectifs de Melun Val de Seine et de Vitagora →,
 - L'organisation des animations du réseau Vitagora →...
- Le développement et accueil à Melun Val de Seine des conférences, journées techniques, voire le Congrès annuel international de Vitagora → en alternance avec les autres territoires membres du pôle.

Melun Val de Seine souhaite ainsi devenir le leader territorial pour le développement de la filière « innovation alimentaire » : aussi, la Communauté sera le seul Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) de l'Île-de-France membre et soutien au développement du pôle VITAGORA® en Île-de-France.

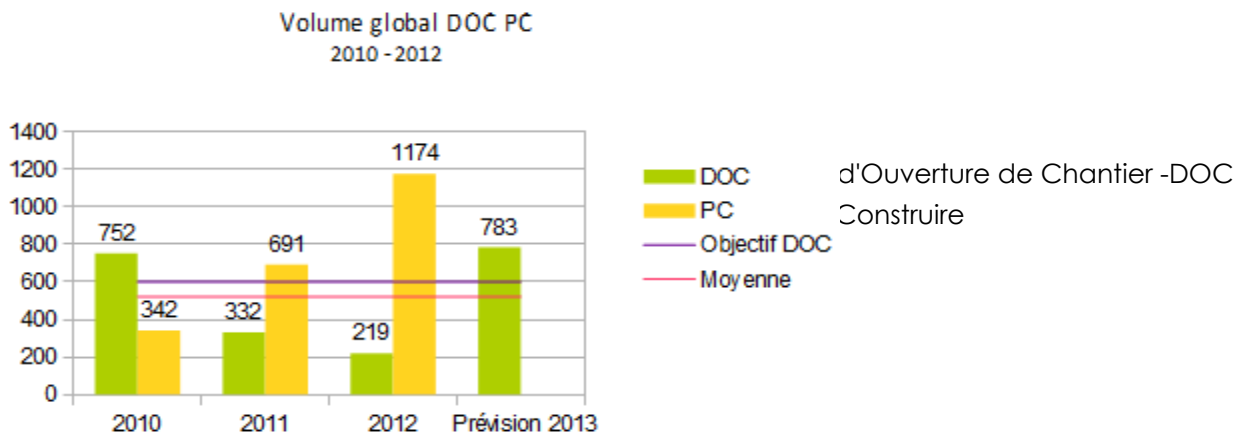
- ♦ Des grands projets d'aménagement pour **l'attractivité du territoire : Quartier Centre Gare et Quartier Saint Louis**

Le quartier d'affaire Centre Gare vise à réhabiliter et développer le quartier actuel de la gare. Ce projet accueillera d'ici 2015, un centre d'affaire, des commerces , des services de proximité et des logements sur près de 60 000m² de construction. Les questions de mobilité seront au cœur de ce quartier qui accueillera un pôle d'échange multimodal comprenant une nouvelle gare routière . Ce quartier deviendra ainsi un quartier vivant et animé, cœur de vie de l'agglomération.



- ♦ **Le Quartier du Clos Saint Louis** est la réhabilitation d'une friche de 130 ha en en bord de Seine et en cœur d'agglomération à Dammarie-les-Lys. Cette situation privilégiée redessinera le fonctionnement du territoire avec la construction d'ici 20 ans de 3000 logements et la création de 5000 emplois. Ce projet de création d'un éco - quartier est un formidable « terrain de jeu » pour imaginer ce que sera un quartier de vie durable d'ici quelques années et choisir le visage que l'on souhaite donner à notre territoire.

L'agglomération a élaboré en 2007 son Programme Local de l'Habitat. Ce document arrête des objectifs de construction avec les 14 communes pour assurer un développement maîtrisé et équilibré de l'offre immobilière. Dans ce cadre, il est prévu la construction globale de 600 logements par an avec 45 % de logements locatifs sociaux (270), 47 % de logement libres (282) et de 8% de logement en accession sociale à la propriété (50) . Le graphique suivant montre les résultats atteints de 2010 à 2012 et les estimations pour 2013.



De plus, l'agglomération lors du Conseil du 13 mai 2013 a voté la refonte totale de son règlement d'attribution des subventions pour la construction de logements locatifs sociaux. Ainsi, une large place aux éco-conditions est faite comme le montre le tableau suivant :

Pour une consommation foncière maîtrisée :	
<p>Selon chacune des 5 typologies d'espaces telles qu'indiquées dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île de France), voté le 25 octobre 2012 par le conseil régional :</p> <p>1. Dans les « espaces urbanisés, à optimiser », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 30 logements/ha,</p> <p>2. Dans les « quartiers à densifier à proximité des gares », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 35 logements/ha,</p> <p>3. Dans les « secteurs à fort potentiel de densification », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 35 logements/ha,</p>	1 000€/logement
<p>4. Dans les « nouveaux espaces d'urbanisation préférentielle », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 35 logements/ha,</p> <p>5. Dans les « nouveaux espaces d'urbanisation conditionnelle », sous réserve que le programme présente une densité minimale de 25 logements/ha</p>	
Pour un habitat durable :	
<p>Dans le neuf, pour le logement familial exclusivement ou dans le parc existant, sous réserve de la Certification Patrimoine Habitat Millésime 2011, Option HPE rénovation ou Rénovation 150 (150 kwh/m2/an)</p>	1 000€/logement
Pour encourager les opérations d'acquisition-amélioration :	
Pour toute opération en acquisition-amélioration	1 500€/logement
Pour résorber la vacance :	
Pour tout logement vacant depuis plus d'un an, remis sur le marché et conventionné en logement familial exclusivement	2 000€/logement
Pour favoriser l'équilibre territorial :	
Dans une commune contrainte par l'obligation de construction de logements sociaux (loi SRU) et qui n'atteint pas le quota réglementaire Ou non contrainte par la loi SRU	1 500€/logement
Pour favoriser les programmes qui responsabilisent les locataires dans leur consommation de fluides :	
Pour tout logement en acquisition-amélioration équipé d'un comptage individuel des énergies	1 000€/logement
Pour une prise en compte des modes de déplacements doux :	
Pour tout logement dans un programme situé à moins de 300m d'un arrêt de bus	500€/logement
Pour tout logement dans un programme disposant d'un espace clos et sécurisé dans le bâti pour le stationnement des cycles	500€/logement
Pour aider au montage d'opérations de petite taille :	
Pour tout logement dans un programme neuf constitué de moins de 13 logements	1 000€/logement

♦ Appels à projet des chantiers d'insertion

L'agglomération lance chaque année un appel à projets. Par cet intermédiaire, ce sont 1 000 000 d'euros qui sont distribués à des associations ayant une action sur l'emploi et dont 250 000 € pour des chantiers d'insertion.

- ♦ **Clause d'insertion dans les marchés publics** : la mise en place de cette clause dans les marchés adaptés de la commande publique permet de promouvoir l'insertion par l'activité économique et ainsi promouvoir une économie sociale et solidaire localement.

♦ L'ESS dans le pôle services

Le projet de pôle services accueillera des services dit de l'Économie Sociale et Solidaire. Ainsi, le service de restauration favorisera les circuits courts, la pépinière d'entreprises privilégiera l'accueil d'entreprises de l'ESS. De plus, des emplois en insertion seront si possible développés notamment pour l'entretien des locaux et des espaces verts.

LES ACTIONS « INTERNES » A L'AGGLOMERATION

L'éco-team

L'agglomération a lancé en 2013 une « éco-team ». Le concept est de réunir au sein de cette équipe les agents de « bonne volonté » pour agir ensemble et très concrètement. La démarche personnelle des agents est déconnectée de leur poste de travail cependant, la direction pour faciliter les actions de ce groupe autorise chaque membre de l'éco-team de travailler 0,5 jours par mois sur un projet de l'éco-team. Au mois de novembre 2013, 17 personnes sont inscrites.

Préférer les produits labellisés

L'agglomération favorise petit à petit l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement. 3 exemples montrent cette dynamique.

♦ Des produits d'entretien « verts »

Le marché d'entretien du bâtiment du siège impose au prestataire l'utilisation de produits d'entretien éco-labellisés.

♦ Promouvoir les achats verts dans les fournitures des services.

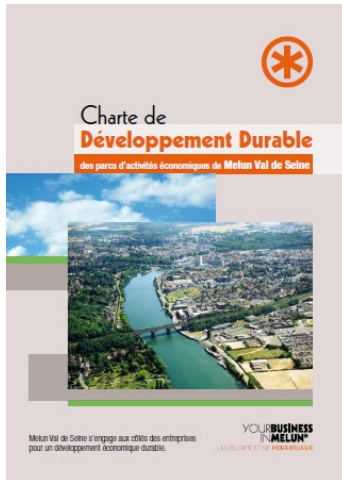
Le service « fourniture » propose dans le catalogue « fournitures » mis à disposition des services une gamme de produit dits « verts » ou labellisés (papier PEFC pour les enveloppes).

♦ Papier certifié pour le magazine.

La production du magazine « mon aggro' » est une source importante de consommation de papier : plus de 5692 kg sont ainsi utilisés par numéro (comprenant le supplément culturel Cultur'&Vous).. Pour minimiser son impact, l'agglomération oblige donc son prestataire à utiliser un papier PEFC qui promeut la gestion durable de la Forêt. De plus, un effort sur les encres utilisées est fait. La production de ces dernières est ainsi labellisée ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001.

LES CHANTIERS DE 2014 :

Signature de 20 entreprises de la charte



L'objectif de cette charte est d'atteindre 20 signataires en 2014.

La direction « Développement et Grands Projets » en charge du développement de la charte sera soutenue par le service « environnement et Développement durable ». Un événement sera organisé courant 2014 pour valoriser les entreprises signataires. Un suivi et une aide sera proposée aux entreprises volontaires et désireuses de s'améliorer.

Prochaines étapes :

- ◆ Prospection des entreprises du Parc d'activités Vaux-Le-Pénil / Melun Val de Seine, Obtention de 20 signatures de la charte,
- ◆ Accompagnement des entreprises dans une dynamique d'amélioration continue,
- ◆ Valorisation des signataires par la remise d'un logo/ certificat et des articles de presse

Le pôle services : projet d'économie circulaire

Le projet de pôle services sur le parc d'activités de Vaux le Pénil/ Melun Val de Seine vise à apporter des services au plus près des entreprises et des salariés. En mettant en place des services tels qu'une crèche, de la restauration ou des salles de réunions la qualité de vie des salariés se verra améliorée et les déplacements fortement diminués. Ce type de projet entre dans le cadre de l'économie circulaire qui vise à rendre un territoire autonome et peu impactant localement.



Prochaines étapes : Début des travaux au printemps 2014, construction d'un pôle de 2485 m² sur un terrain de 5 000 m²

Développement d'un « télécentre »

Afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs, l'agglomération développe un projet de télécentre dans un espace de 1 400 m² au 1er étage du centre d'affaires Thiers Galliéni, à 100 mètres de la gare de Melun. L'enjeu est social et économique et participe au développement durable du territoire. En mettant à disposition des bureaux flexibles pour nomades et résidents, à louer à la journée, à la semaine ou au mois, le télécentre permettra aux salariés et aux nomades de travailler près de chez eux, tout en bénéficiant d'un environnement professionnel et en conservant un contact permanent avec leur entreprise ou leurs clients.

Prochaine étape : Début des travaux en juin 2014 pour une livraison en mai 2015.



Esquisse du télécentre

LES PISTES D'AMÉLIORATION INTERNES

Devenir une collectivité exemplaires

2 axes sont développés pour devenir une collectivité éco-exemplaire :

- ♦ **L'éco-team**, forte de 17 agents, devra structurer son action pour mettre en place un plan d'actions efficace. Le plan d'actions sera validé par la direction. Chaque action sera évaluée dans le temps.

Prochaine étape :

Définir le plan d'actions et le mettre en place

Budget prévisionnel : 2000€

- ♦ **La charte Marianne** viendra qualifier l'accueil du public à l'agglomération.

L'extension des locaux pour améliorer les conditions de travail

Les locaux administratifs de l'agglomération, situés actuellement au 297 rue Rousseau Vaudran, accueillent plus de 80 agents ainsi que 5 salariés de la SPL Melun Val de Seine. Pour répondre aux besoins quotidiens, des locaux préfabriqués ont été installés sur la terrasse du second étage et au rez de chaussée au niveau de l'aile, en continuité du bâtiment initial ainsi que sur le parking (locaux provisoires en location).

Afin de proposer des conditions de travail optimales aux agents et d'effacer les bâtiments modulaires ajoutés au fil du temps, sans réelle vision durable, l'agglomération lance en 2014 la construction de l'extension des locaux administratifs.

Un bâtiment de 1500 m² verra donc le jour en 2014 avec de nouveaux bureaux, une salle polyvalente, des salles de réunions et des espaces de stockage et reprographie. Cette extension permettra de proposer à tous les agents une surface de travail conforme au code du travail d'au minimum 9 m² et respectera les conditions d'accessibilité pour tous.



La construction de ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs points d'attentions particuliers :

- ♦ L'intégration paysagère : le futur bâtiment a été positionné pour conserver un maximum d'arbres dans le projet,
- ♦ La sobriété et l'efficacité du bâtiment est assuré par :
 - un confort thermique performant et économe sans climatisation possible par une étude d'ensoleillement influant sur le positionnement du bâtiment et une optimisation des matériaux,
 - un mission PCEM du maître d'œuvre qui assure un choix des matériaux optimum et un entretien facile et économe.

Prochaine étape :

Lancement des travaux en juillet 2014

Coût prévisionnel : 3 100 000 € HT

S'ÉVALUER DANS LE TEMPS

- ✓ Nombre d'heure d'insertion faite grâce à la clause – hors PRU-: **15 000**
- ✓ Surface en m² prévue du pôle services : **2485**
- ✓ Montant des subventions distribuées par l'appel à projet du service Habitat et politique de la ville : **1 000 000€**
- ✓ Nombre d'ouverture de chantier en 2012 : **219**
- ✓ Nombre de Demande de permis de construire en 2012 : **1174**
- ✓ **PIG :**
 - **1€** de subvention accordé génère **~5 €** de travaux produits sur le territoire communautaire.
 - Sur 2011/2012, le PIG a généré **1 021 601 € TTC** de travaux.
 - **60 %** des travaux réalisés le sont par des **entreprises du territoire** de la CAMVS

6 / Modalités d'échange et de pilotage

Des instances de dialogue

L'agglomération s'organise pour favoriser le dialogue entre les services, les élus, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe de décision de la Communauté d'Agglomération chargé de délibérer sur les dossiers qui sont soumis à son vote, à l'image d'un conseil municipal dans une commune. Composé de 76 membres élus par les conseils municipaux des quatorze communes, il se réunit en moyenne huit à dix fois par an, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche, à Melun, en séances publiques.



Dans le cadre de la réforme territoriale, le conseil communautaire évoluera lors des prochaines élections municipales. Après arrêté préfectoral DRCL – BCCCL – 2013 n° 110, le conseil communautaire sera composé de 68 conseillers.

Le Bureau communautaire

Le bureau de la communauté délibère sur les affaires courantes et examine les dossiers qui seront soumis au vote du conseil communautaire. Il est composé actuellement de 29 membres : le Président, les quatorze vice-présidents et quatorze membres permanents représentant les communes.

Commissions et comités consultatifs

Les commissions, composées d'élus, sont chargées d'étudier les dossiers qui relèvent de leur champ de compétence avant leur examen par le bureau communautaire.

6 commissions :

- ◆ Commission Ressources
- ◆ Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)
- ◆ Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)
- ◆ Groupe de Travail Permanent (GTP)
- ◆ Commission d'appel d'offres
- ◆ Commission consultative des services publics locaux

4 comités consultatifs :

- ◆ Développement économique et Aménagement du territoire
- ◆ Solidarités
- ◆ Écologie et Développement durable
- ◆ Éducation, Culture et Sports

Organisé par compétence, les comités consultatifs sont des instances privilégiées pour que les élus valident les axes de travail des services.

Le conseil de développement

Cette instance composée d'une cinquantaine de représentants de la société civile a participé à l'élaboration du projet communautaire dont il suit la mise en œuvre.

Dans le cadre de la réflexion et de l'élaboration de son projet de territoire, CAP 2013, la Communauté d'Agglomération a fait appel à des représentants de la « société civile » réunis au sein d'un conseil de développement.

Chefs d'entreprise, responsables d'associations, représentants d'organismes à vocation sociale, sportive, culturelle, représentants des syndicats... une cinquantaine de personnes sont membres de cette instance consultative présidée par Pierre Lory. Composé de personnalités qui ont, dans leur domaine respectif, une connaissance spécifique du terrain, des problématiques et des enjeux auxquels l'agglomération est confrontée, le conseil de développement a ainsi enrichi de ses réflexions l'élaboration du projet communautaire et sa mise en œuvre.

Le conseil de développement suit tout particulièrement les projets de développement économique et d'aménagement du territoire portés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Il s'est structuré en 2013 en 2 commissions « enseignement supérieur » et « artisanat » qui se sont réunies respectivement 2 et 6 fois en 2013.

2 / La communication interne / externe

La communication est un vecteur essentiel pour diffuser l'information, faire connaître nos politiques publiques . Différents vecteurs sont utilisés

Les outils dédiés

Le magazine « mon aggro » et le supplément culturel « Cultur'&vous »

Le magazine « mon aggro » est un bimestriel édité à 48 000 exemplaires. 45 000 sont distribués en boîte aux lettres et 3000 sont adressés ou mis en dépôt dans différents lieux publics.

Le magazine de l'agglomération est un excellent vecteur de communication pour faire connaître les projets emblématiques de l'agglomération et des 14 communes aux habitants. Le magazine est enrichi, depuis la saison 2012-2013, par le supplément culturel « cultur&vous » qui assure la promotion de l'offre culturelle sur l'agglomération, à travers un agenda, des interviews et des portraits d'artistes.

Site internet de l'agglo

L'agglomération a un site internet : <http://www.melunvaldeseine.fr>. Une nouvelle mouture est en ligne depuis le mois de mai 2013. Ce média, fortement utilisé, est un moyen efficace de faire rayonner nos projets en dehors de nos communes.

Entre mai et octobre 2013 (nouvelle mouture du site internet) le site a été visité 41 771 fois.

Site internet dédié

Afin de toucher des publics ciblés, l'agglo a développé des sites dédiés :

- Culturetvous.fr : le portail culture de Melun Val de Seine : culturetvous.fr a renseigné 1852 visiteurs entre le 1er septembre 2012 et le 16 octobre 2013.
- www.melunvaldeseine.tv : où sont présentées l'ensemble des vidéos réalisées sur les projets, les compétences ou les événements communautaires. 1727 visiteurs ont ainsi pu visionner ces reportages entre le 1er octobre 2012 et le 1er octobre 2013.
- La carte interactive qui situe les différents services publics proposés par la CAMVS (réseau de bus, collecte des déchets, lieux publics...)

Afin de toucher un public jeune plus large, des pages facebook ont été élaborées pour suivre les actualités des Amplifiés et de l'Orchestre Melun Val de Seine.

La newsletter

Envoyée tous les 2 mois à plus de 600 personnes, la newsletter met en valeur certaines informations clés ou événements majeurs qui sont traités plus longuement sur le site internet. Un moyen efficace d'apporter l'information au plus près des abonnés, d'attirer leur attention sur des sujets importants et de générer du trafic sur le site internet.

Les campagnes de promotion

L'agglomération utilise également les vecteurs habituels de communication pour promouvoir ses événements et ses actions : flyers, campagnes d'affichage, achat d'espaces dans la presse, relations presse....

Les bandeaux d'information liés aux mails sont de plus en plus utilisés pour promouvoir les événements : les agents de l'agglomération diffusent ainsi l'information gratuitement et largement via l'envoi de mails.

L'agglomération a peu d'action en direct avec le public et est donc peu « utilisatrice » de la démocratie participative. Cependant, plusieurs actions allant dans ce sens méritent d'être soulignées.

Concertation

Dans le cadre des projets du Quartier Saint Louis et du Quartier centre Gare, une concertation a été organisée. Cette démarche est une procédure réglementaire régie par le code de l'urbanisme. Elle a pour but d'associer le population tout au long de l'élaboration du projet. Par délibération du conseil communautaire, l'agglomération a défini les modalités de concertation pour ces deux grandes opérations d'aménagement. Ainsi, pour faciliter la compréhension des projets **une exposition**, ouverte au public a été élaborée. Visible pendant 3 mois, plus de 50 personnes sont venues découvrir les projets et faire leurs remarques. Cette exposition a été complétée par **une réunion publique** le 1er juillet à Melun rassemblant plus de 150 personnes.

Fort de cette première expérience, une seconde phase de concertation sera poursuivie sur les mêmes modalités, de novembre à décembre 2013, pour poursuivre la diffusion de l'information et prendre en compte au mieux les avis des habitants.

Réunion publiques

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine développe les pistes cyclables sur le territoire. Afin de mettre en œuvre des projets satisfaisant le plus grand nombre, le service «déplacement et patrimoine» organise avant la validation du projet des réunions publiques. Réunissant les habitants du secteur concerné, les élus locaux, les associations et l'ensemble des acteurs concernés ces réunions ont pour objectif de présenter le projet et échanger sur les éventuelles améliorations à apporter. Ces réunions permettent d'apaiser les tensions et d'aboutir dans la majorité des cas à des solutions consensuelles.

L'accompagnement des agenda 21 communaux

Les villes de Melun et du Mée-sur-Seine mettent en place un Agenda 21. Cette démarche participative vise à concerter l'ensemble des acteurs du territoire pour écrire un projet commun et partagé de développement durable de leur ville. L'agglomération soutient ces projets et participe aux ateliers qui sont mis en place pour construire les plans d'actions.

3/ La transversalité en route :

Des missions transversales

L'agglomération s'est dotée de 2 nouvelles missions : le développement durable et le marketing territorial..missions par définition transversales qui apportent de nouvelles façons d'aborder les projets, les compétences et le territoire.

♦ La mission Développement durable

La restructuration du service infrastructure en service « environnement et développement durable » avec la création d'un poste d'ingénieur management environnemental en 2012 a permis de donner un nouvel essor à la politique développement durable de l'agglomération. En 2013, un premier bilan des actions développement durable menées par l'ensemble des services a été réalisé. Ce dernier a notamment servi à écrire ce rapport développement durable. Il est également une première étape pour accompagner les services dans la voie de la durabilité.

♦ Le marketing territorial

En 2013, un poste de « marketing territorial » a été créé. Cette mission vise à promouvoir le territoire d'une façon globale auprès des acteurs économiques, des habitants et des touristes. L'offre touristique, le logement la culture, le sport et la qualité de vie pour les habitants seront ainsi valorisés dans une démarche d'attractivité territoriale.

La mise en place du plan d'actions nécessitera également une nouvelle gouvernance des acteurs locaux, véritable enjeu pour offrir une visibilité à cette nouvelle image qui sera développée.

Des projets transversaux

La diversité des compétences de l'agglomération mène les services à mener des projets de plus en plus transversaux.

♦ La charte développement durable

Ce projet qui vise à rapprocher le monde économique des questions de développement durable a demandé la concertation étroite des services « environnement et développement durable » et « développement économique et grand projet ». La construction de cette charte a été pensée de plus, avec les principaux acteurs concernés : les acteurs économiques (entreprises de l'agglomération, réseau d'entreprises...), les partenaires institutionnels (chambres consulaires, conseil général, conseil régional, CAUE,...), les services communaux et les élus. La mise en place de la charte demandera également un travail de concert des différents services : développement économique, services techniques, emploi, transport...

♦ Une cartographie communautaire

L'agglomération a mis en place un système d'information géographique permettant de cartographier un ensemble de données territoriales. Cet outil depuis sa mise en place en 2011 ne cesse d'intégrer de nouvelles données. Cet outil technique est un vecteur de transversalité entre les services. Il permet une diffusion qualitative et dynamique de l'information. Cet outil est aussi à disposition des 14 communes. L'intégration de ce service au sein du service « informatique » en 2014 devrait bénéficier de la mutualisation de cette compétence. Ainsi, cette cartographie devrait dès 2014 alimenter les projets communaux.

♦ Les grands projets

Les grands projets de l'agglomération demandent une transversalité importante entre les services. Effectivement la majorité des compétences sont bien souvent concernées pour l'aboutissement de ces futurs aménagements : développement économique, services techniques, assainissement, habitat, transport...

♦ Le Plan Climat Énergie

Les deux phases du Plan Climat (diagnostic et plan d'actions) demandent la concertation de tous les services. Effectivement, le bilan de GES concerne les consommations énergétiques des bâtiments communautaires, les productions de GES directes liées aux compétences mais aussi l'habitat public et privé et le monde économique. La collecte des données demande donc une participation de nombreux services. La construction du plan d'actions demandera également une concertation et une participation des services mais également des partenaires locaux. Le lancement de ce projet en juin 2013 illustre bien cette transversalité : les 80 agents de l'agglomération ont été conviés aux côtés des techniciens communaux et des partenaires locaux.

♦ Le supplément culturel « Cultur'&vous »

Piloté par le service communication, un supplément culturel est édité avec le magazine communautaire. Ce document recense et valorise l'essentiel de la programmation culturelle des 14 communes. Il demande un travail transversal important avec chaque service « culture » des communes mais aussi au sein de l'agglomération entre les services « culturel » et « communication ».

Cette collaboration active et enrichissante permet l'élaboration de ce document qualitatif, tiré en moyenne à 52 000 exemplaires (diffusion avec Mon Agglo et dépôts dans différents équipements et enseignes culturels, dans et en dehors de l'agglomération).



♦ Évaluation et coût global

L'évaluation des politiques publiques est une notion importante du développement durable. Mesurer permet d'évaluer et est donc primordiale pour qualifier les politiques publiques menées. Cette évaluation permet de renforcer, modifier ou supprimer certaines de nos actions.

L'initiative d'évaluation de mi-parcours du PLH du service « habitat et politique de la ville » même si réglementairement obligatoire mérite d'être soulignée. De la même façon, la politique « emploi » menée dans le cadre des Contrats Urbain de Cohésion Sociale, est évaluée chaque année par le service.

La notion de coût globale apparaît aussi dans ces évaluations ce qui permet de prendre en compte l'efficacité d'un dispositif par rapport à l'ensemble des dépenses engagées.

DES NOUVELLES STRUCTURES ET METHODOLOGIES

Il est intéressant de souligner la transversalité et / ou les nouvelles méthodes de travail mises en place par l'agglo pour favoriser l'efficacité et la cohérence des projets

- ♦ **La Société Publique Locale**

La Société Publique Locale Melun Val de Seine aménagement a été créée en avril 2013 sous l'impulsion de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

Cette société devient l'outil privilégié pour l'agglo de mettre en oeuvre des projets d'aménagement d'envergure.

- ♦ **2 SCOT - 1 Bureau d'Étude**

Le SMEP de l'Agglomération (Syndicat Mixte de Programmation et d'étude) est en charge de l'élaboration du SCOT de la région Melunaise (14 communes de la CAMVS, Saint Fargeau Ponthierry et Pringy). Les San de Sénart 77 et 91 élaborent également leur SCOT. Pour assurer la cohérence techniques et politiques des deux projets, il a été décidé de choisir le même bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic.

- ♦ **Une commission « enseignement supérieur » mixte,**

La commission « enseignement supérieur » du conseil de développement de Melun Val de Seine réunit des membres du conseil de développement du SAN de Sénart et du Pays de Fontainebleau. Une façon efficace d'approcher une thématique transversale qui dépasse nos frontières.

- ♦ **Le quadrant Sud-Est: une nouvelle entente pour dynamiser le territoire**

Certains projets et réflexions méritent d'être pensés à une échelle plus large que les 14 communes du territoire : transport, stratégie de développement, projet structurant.... C'est ainsi que s'est mise en place l'entente du **quadrant Sud-Est** réunissant les agglomérations d'Evry, Melun et Sénart pour défendre leurs intérêts communs.

NOTE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Contact

Florence Duclos
Service Environnement et Développement
durable
01,78,49,96,06
florence.duclos@camvs.com

www.melunvaldeseine.fr